

Secrétariat d'État à la formation,  
à la recherche et à l'innovation SEFRI

À l'attention de Mme Hannah Schrieverhoff  
[info.hbb@sbfi.admin.ch](mailto:info.hbb@sbfi.admin.ch)

Berne, le 4 août 2015

**Prise de position sur le rapport « Dénomination des titres en anglais pour les diplômes de la formation professionnelle » suite au Postulat 14.4000 (« Appréciation de la situation en matière d'équivalence des titres de la formation professionnelle supérieure »)**

Madame,

L'Union syndicale suisse (USS) vous remercie de l'avoir invitée à s'exprimer sur le rapport « Dénomination des titres en anglais pour les diplômes de la formation professionnelle ». Ce rapport fait suite au Postulat 14.4000 « Appréciation de la situation en matière d'équivalence des titres de la formation professionnelle supérieure » déposé par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE en décembre dernier après le rejet de la motion Aebischer demandant l'introduction du « professional bachelor » dans la formation professionnelle supérieure.

L'USS salue les recommandations qui figurent dans le rapport. Elle estime que les propositions soumises par la Confédération pour améliorer la dénomination anglaise des titres de la formation professionnelle sont convaincantes. Elles tiennent compte à la fois des spécificités de notre système de formation professionnelle (axée sur les compétences professionnelles et le marché du travail) et du contexte international (recommandations de l'OCDE, usages internationaux notamment dans les pays anglo-saxons).

L'USS salue en particulier la structure modulaire proposée pour les titres anglais (composée d'au maximum cinq éléments), à savoir :

- La dénomination de la profession avec la possibilité d'ajouter le qualificatif *[registered/licensed]* pour les professions réglementées ou le qualificatif *[certified]* pour signaler une certification par une association professionnelle reconnue (p. ex. « registered nurse », « certified carpenter »).
- La dénomination du diplôme qui permet de préciser le degré, la reconnaissance étatique et le niveau du diplôme (*[advanced] [federal] Diploma of higher education*).

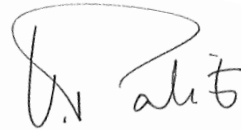
Concernant les titres délivrés par les écoles supérieures (ES), l'USS estime important que la reconnaissance étatique puisse être explicitement mentionnée au niveau du diplôme et pas uniquement à celui du supplément au diplôme. Si le qualificatif « federal » ne peut être utilisé dans le titre ES pour des raisons d'ordre juridique, une solution uniforme est à trouver avec les écoles (p. ex. mention de reconnaissance et logo).

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de nos remarques, nous vous prions d'agr er,  
Madame, nos salutations distingu es.

**UNION SYNDICALE SUISSE**



Paul Rechsteiner  
Pr sident



V ronique Polito  
Secr taire centrale